

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 11 avril 2024 - 18H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2024_050
Budget annexe des déchets - Budget primitif 2024

Nombre de conseillers en exercice : 56
Secrétaire de séance : Monsieur Thierry LERMET

Étaient présents :

Simon PLENET, Richard MOLINA, Sylvie BONNET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Laurent MARCE, Ronan PHILIPPE, Denis SAUZE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Damien BAYLE, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Olivier DE LAGARDE, René SABATIER, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Laurence DUMAS, Christian FOREL, Patrick OLAGNE, Hugo BIOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Danielle MAGAND, Carlos ALEGRE, Antoinette SCHERER, Maryanne BOURDIN, Bruno FANGET, Nicole ARCHIER, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Mohamed GUENNIF, Chrystelle ETIENNE, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Stéphanie ISSARTEL, Catherine MOINE, Myriam SERVY-CHANAL, Bertrand PIATON

Ayant donné pouvoir :

Antoine MARTINEZ donne pouvoir à Laurence DUMAS, Christian MASSOLA donne pouvoir à Thierry LERMET, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Christian ARCHIER donne pouvoir à René SABATIER, Yves RULLIERE donne pouvoir à Bertrand PIATON, Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Catherine MOINE, Clément CHAPEL donne pouvoir à François CHAUVIN, Nadège COUZON donne pouvoir à Claudie COSTE, Romain EVRARD donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Antoinette SCHERER, Edith MANTELIN donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Marc-Antoine QUENETTE donne pouvoir à Virginie BONNET-FERRAND

Absents ou excusés :

Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Michel SEVENIER

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Laurent TORGUE, expose :

Le projet de budget primitif 2024 du budget annexe Déchets se présente comme suit :

- **Section de Fonctionnement : 7 988 096,00 €**
- **Section d'Investissement : 537 525,00 €**

Tableau général

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mesures nouvelles				
Opérations réelles	7 677 770,00 €	7 988 096,00 €	537 525,00 €	227 199,00 €
Opérations d'ordre	10 700,00 €			10 700,00 €
Opérations d'ordre				
Virement	299 626,00 €			299 626,00 €
Résultat n-1 repris par anticipation				
Restes à réaliser				
Résultat reporté				
Résultat affecté				
Total	7 988 096,00 €	7 988 096,00 €	537 525,00 €	537 525,00 €

Observations et précisions

Le budget annexe des Déchets, étant un budget nouvellement créé au 1er janvier 2024 (Délibération du Conseil Communautaire n°CC-2023-287 en date du 28 Septembre 2023), il ne présente pas de reprises de résultats sur exercice antérieur, ni de restes à réaliser.

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À la majorité, comme ci-après :

Par 53 voix votant pour

Simon PLENET, Richard MOLINA, Sylvie BONNET, Yves FRAYSSE, François CHAUVIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Ronan PHILIPPE, Denis SAUZE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Sylvette DAVID, Damien BAYLE, Denis HONORE, Maxime DURAND, Laurent TORGUE, Jean-Yves BONNET, Christian MASSOLA, Olivier DE LAGARDE, René SABATIER, Martine OLLIVIER, Thierry LERMET, Brigitte BOURRET, Christian ARCHIER, Laurence DUMAS, Yves RULLIERE, Christian FOREL, Patrick OLAGNE, Hugo BIOLLEY, Virginie BONNET-FERRAND, Danielle MAGAND, Carlos ALEGRE, Antoinette SCHERER, Maryanne BOURDIN, Bruno FANGET, Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Clément CHAPEL, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Chrystelle ETIENNE, Romain EVRARD, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Stéphanie ISSARTEL, Edith MANTELIN, Catherine MOINE, Marc-Antoine QUENETTE, Myriam SERVY-CHANAL, Bertrand PIATON

Par 0 voix votant contre

Par 1 voix s'abstenant

Mohamed GUENNIF

ADOpte le budget primitif 2024 – Budget annexe des Déchets – tel qu'il ressort des tableaux

ci-dessous : tableau général et tableaux par chapitres budgétaires,

Tableau général

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mesures nouvelles				
Opérations réelles	7 677 770,00 €	7 988 096,00 €	537 525,00 €	227 199,00 €
Opérations d'ordre	10 700,00 €			10 700,00 €
Opérations d'ordre				
Virement	299 626,00 €			299 626,00 €
Résultat n-1 repris par anticipation				
Restes à réaliser				
Résultat reporté				
Résultat affecté				
Total	7 988 096,00 €	7 988 096,00 €	537 525,00 €	537 525,00 €

Tableaux par chapitres budgétaires

Source : maquette budgétaire M57 – tableaux II C1 et II C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	4 426 770,00 €
012	Charges de personnel	449 000,00 €
014	Atténuation de produit	
65	Autres charges de gestion courante	2 800 000,00 €
Total dépenses de gestion courante		7 675 770,00 €
66	Charges financières	1 000,00 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €
Total dépenses réelles		7 677 770,00 €
023	Virement à la section de fonctionnement	299 626,00 €
042	Opérations d'ordre de section à section	10 700,00 €
043	Opérations d'ordre internes à la section	
Total dépenses d'ordre		310 326,00 €
002	Déficit n-1 reporté	
Total dépenses de fonctionnement		7 988 096,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	BP 2024
013	Atténuation de charges	
70	Produits des services	684 500,00 €
73	Impôts et taxes	
731	Fiscalité locale	6 574 396,00 €
74	Dotations et participations	729 200,00 €
75	Autres produits de gestion courante	
Total recettes de gestion courante		7 988 096,00 €
76	Produits financiers	
77	Produits spécifiques	
Total recettes réelles		7 988 096,00 €
042	Opérations d'ordre de section à section	
043	Opérations d'ordre internes à la section	
Total recettes d'ordre		0,00 €
002	Excédent n-1 reporté	
Total recettes de fonctionnement		7 988 096,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	21 525,00 €
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	167 000,00 €
23	Immobilisations en cours	349 000,00 €
Total dépenses d'équipement		537 525,00 €
16	Emprunts et dettes	
Total dépenses financières		0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	
Total dépenses réelles d'investissement		537 525,00 €
040	Opérations d'ordre de section à section	
041	Opérations patrimoniales	
Total dépenses d'ordre		0,00 €
001	Déficit n-1 reporté	
Total dépenses d'investissement		537 525,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	BP 2024
13	Subventions d'investissement	128 924,00 €
16	Emprunts et dettes	48 275,00 €
Total recettes d'équipement		177 199,00 €
10	Dotations	50 000,00 €
1068	Résultat n-1 affecté	
27	Autres immobilisations financières	
024	produit des cessions d'immobilisations	
Total recettes financières		50 000,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	
Total recettes réelles d'investissement		227 199,00 €
021	Virement à la section de fonctionnement	299 626,00 €
040	Opérations d'ordre de section à section	10 700,00 €
041	Opérations patrimoniales	
Total recettes d'ordre		310 326,00 €
001	Excédent n-1 reporté	
Total recettes d'investissement		537 525,00 €

Le budget annexe des Déchets, étant un budget nouvellement créé au 1er janvier 2024 (Délibération du Conseil Communautaire n°CC-2023-287 en date du 28 Septembre 2023), il ne présente pas de reprises de résultats sur exercice antérieur, ni de restes à réaliser.

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer des virements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel), au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements, prévus par l'instruction budgétaire et comptable M57, s'exécutent selon les modalités rappelées au I-D du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n°CC-2020-439 du 10 décembre 2020.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 15 avril 2024

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.